

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D_2023_2_14**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 35

Votants : 40

**Objet : Finances -
Attribution de
compensation provisoire
2023**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 21 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 14 Février 2023

Titulaires : Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame PICAUVILLE Maryse

Pouvoirs :

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Monsieur DEDOYARD Philippe a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Madame MARSAULT Annie

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Madame CHAUSSERAY Francine, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur SISSOKO Ousmane, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C

Vu les statuts de la Communauté de Communes Val de Gâtine en vigueur

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLECT réunie le 20 septembre 2022

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 septembre 2022 portant attribution de compensation définitive à 900 426.66 € au titre de l'année 2022

Considérant que la CLECT peut être sollicitée pour des travaux sur l'année 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- D'autoriser M. le Président à notifier aux communes membres les attributions provisoires 2023 comme indiquées ci-dessous :

COMMUNES MEMBRES	AC PROVISoire
ARDIN	104 640,41
BEAULIEU SOUR PARHTENAY	-68 877,40
BECELEUF	44 711,63
BEUGNON-THIREUIL	148 463,76
CHAMPDENIERS	120 474,70
CLAVE	-19 520,93
COULONGES SUR L'AUTIZE	291 939,58
COURS	-8 563,40
FAYE SUR ARDIN	63 345,50
FENIOUX	103 837,46
LA BOISSIERE EN GATINE	-9 798,94
LA CHAPELLE BATON	-6 919,26
LE BUSSEAU	85 495,50
LES GROSEILLERS	-4 429,83
MAZIERES EN GATINE	20 567,92
PAMPLIE	13 799,65
PUY HARDY	2 150,63
SAINT LAURS	39 802,00
SAINT MAIXENT DE BEUGNE	24 241,13
SAINT PARDOUX-SOUTIERS	-101 718,57
SAINT POMPAIN	125 133,56
SAINTE OUENNE	6 553,83
SCILLE	22 586,35
ST CHRISTOPHE S/ROC	10 023,17
ST GEORGES DE NOISNE	-45 792,45
ST LIN	38 581,87
ST MARC LA LANDE	-27 949,04
SURIN	-7 662,30
VERRUYES	-66 395,64
VOUHE	-6 083,16
XAINTRAY	7 788,93
Total	900 426,66

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Yves ATTOU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 21/02/2023
Publié le 27/02/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



[Handwritten signature]